

DÉLIBÉRATION N° 16/194

Séance du mercredi 12 octobre 2016

Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'aménagement et d'exploitation de la 4^{ème} travée

Vu le décret n° 2009 - 1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 8 de l'article 9,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu la délibération 08/09 du conseil d'administration du 17 septembre 2008 de l'EPPDCSI approuvant la convention d'aménagement et d'exploitation de la 4^{ème} travée,

Vu la délibération 12/69 du conseil d'administration extraordinaire du 27 juillet 2012 de l'EPPDCSI approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement et d'exploitation de la 4^{ème} travée,

Vu la délibération 15/167 du conseil d'administration du 15 septembre 2015 de l'EPPDCSI approuvant l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement et d'exploitation de la 4^{ème} travée,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'avenant n°3 à la convention du 20 octobre 2008 portant aménagement et exploitation de la 4^{ème} travée de la Cité des sciences et de l'industrie par la SCI Cité Villette et autorise l'établissement à signer ledit avenant n°3.

Fait à Paris,

Le 12 octobre 2016

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart